Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260417-20260403-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 17 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/03

ÉCOLE DIWAN : DOTATION 2026

Conformément à la loi Molac n°2021-644 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, la participation financière de la commune de résidence de l'élève est obligatoire dès lors que celle-ci ne dispose pas, sur son territoire, d'école dispensant un enseignement de langue régionale.

L'Association Éducative Populaire Diwan Kemper comptabilise, pour l'année scolaire 2025-2026, 4 enfants domiciliés à Guengat et fréquentant l'école Diwan.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une dotation de 925 € par enfant scolarisé à l'école Diwan pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'allouer, à l'Association Éducative Populaire Diwan Kemper, une dotation de 925 € par enfant scolarisé à l'école Diwan pour l'année scolaire 2026-2027,
- DIT que le versement de la dotation sera annuel,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON